



## L'ACTUALITE MUNICIPALE

### CEREMONIE DU 8 MAI



Dépôt de gerbe au monument aux morts d'Aranc par Louis Durochat

A l'heure où le terrorisme frappe à notre porte, notre rassemblement du 8 mai autour de la stèle du Maquis (symbole de la Résistance), et des monuments aux morts où sont inscrits les noms de nos héros montre :

- que nous n'oublions pas qu'une idéologie fondée sur la haine, la xénophobie a conduit au massacre de millions d'innocents.
- que nous n'oublions pas celles et ceux qui par leur combat ont refusé cette idéologie.

### URBANISME

Une nouvelle réunion s'est tenue le 9 mai ayant pour ordre du jour la fin de la reprise de l'actualisation du diagnostic communal.

Le conseil municipal lors de sa séance du 23 mai a voté une délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, l'énoncé des objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie pour une durée de un mois.

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre une concertation associant, pendant toute la durée de la procédure, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Pour cela, un cahier d'observation est à la disposition du public au secrétariat de la mairie les lundis et jeudis de 8H à 11H30. Ce cahier permettra à la population d'exprimer ses idées sur le devenir de la commune et sur tel point à traiter dans le dossier PLU (il ne s'agit pas d'intérêts privés mais de l'intérêt général de la commune).

### BREVES DU CONSEIL (séance du 23 mai)

#### - Prescription de l'élaboration du PLU

Le Maire rappelle que la révision du POS approuvée le 29/03/2000 a été prescrite par une délibération du 30/09/2008. Cette dernière étant insuffisante au regard du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit à nouveau délibérer pour prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération avec 1 voix contre et 10 voix pour.

#### - Taux d'imposition 2017

Les taux d'imposition 2017 ont été maintenus sur la base des années précédentes, à savoir :

- Taxe d'habitation = 13.00 %
- Foncier bâti = 21.00 %
- Foncier non bâti = 55.00 %

#### - Aide pour les travaux sylvicoles

Pour les travaux sylvicoles de l'année 2017, la commune a la possibilité d'obtenir des aides auprès de la Région dans le cadre du dispositif Sylv'ACCTES à hauteur de 40 % du montant hors taxe des travaux, et auprès du fond local de replantation à hauteur de 20 %.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### TRAVAUX

#### Sécurisation des rues :

Aucune entreprise n'ayant répondu au premier appel d'offre, un deuxième appel d'offre a été relancé.

#### Entretien des chemins :

Des devis ont été demandés aux entreprises pour la remise en état du chemin de la grosse pierre (côté Rougemont) .

#### Réfection toiture salle polyvalente :

L'intervention de l'entreprise Nesme devrait avoir lieu début juillet.

#### Broyage bois pour plaquettes :

Un premier broyage a eu lieu par l'entreprise Meygret afin de remplir le premier silo de stockage soit env 350 MAP (Mètre cube apparent de plaquettes). Une deuxième intervention interviendra courant juillet lorsque le 2ème silo de stockage sera vide.

## FLEURISSEMENT



Nous remercions toutes les personnes qui ont participé au fleurissement de nos villages sous la responsabilité d'Annie Navel avec l'aide précieuse de Monsieur Ackermann.

## INFOS PRATIQUES

### INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Les inscriptions pour l'année scolaire 2017-2018 peuvent se faire dès à présent.

- 1) Demander un certificat d'inscription au secrétariat de mairie.
- 2) Prendre rendez vous avec la directrice de l'école, Mlle PALLET Sandra au 04.74.36.56.06.

#### Documents à fournir :

- Certificat d'inscription demandé à la mairie
- Carnet de santé
- Livret de famille

### VENTE DE LEGUMES

« Le champ des possibles » vous propose son traditionnel marché tous les samedis matin de 9H30 à 12H, place du lavoir à Aranc, à partir du 24 juin.

Vente directe au jardin, tous les mardis soir entre 18H et 19H30 du 11 juillet au 19 août.

### SYNDICAT DU BOREY

#### Eau potable :

Suite aux incidents du mois dernier, en concertation avec Véolia et l'Agence Régionale de la Santé (ARS), nous avons mis en place des mesures supplémentaires, nécessaires pour prévenir tout nouvel épisode de dégradation de notre eau, dans l'attente de notre raccordement aux eaux du Valromey.

A savoir :

- Un suivi renforcé (analyses bactériologiques chaque semaine aux différents points de la production et de la distribution).
- Purge aux extrémités des canalisations en cas d'orages ou de grosses pluies.

## PERMANENCES JUIN 2017

Du 5 au 11 juin : D.MATHIEU	06. 81.72. 96. 22
Du 12 au 18 juin : A.NAVEL	04.74. 38. 55. 84
Du 19 au 25 juin : G.DOLEATTO	04.74. 38. 57. 28
Du 26 au 2 juillet : M.cl SAVEY-GARET	06. 87. 46. 21. 77

## VIE ASSOCIATIVE

### POLYPHONIES DU PLATEAU

#### Fête de la musique

La chorale « les polyphonies du Plateau » vous convie à la fête de la musique le **lundi 19 juin à partir de 19H** à la salle polyvalente.

Avec la participation de :

Chorale des Monts et Cornelles

Intemporelles d'Oyonnax

Choryphée d' Hauteville

La lyre industrielle d'Oyonnax

Ain cœur d'art de Tenay

Blue Melody d'Oncieu

Buvette et petite restauration sur place

*Nous vous attendons nombreux à cette belle soirée.*

## AGENDA

**09 juin :** AG Mozaic's , 19H00, salle polyvalente

**10 juin:** Challenge Léon Grobas, 14H00, Rougemont, **amicale des pompiers.**

**11 juin:** Elections législatives, 8H à 18H, salle polyvalente

**18 juin:** Elections législatives, 8H à 18H, salle polyvalente

**19 juin:** Fête de la musique, 19H, salle polyvalente, **Polyphonies du Plateau.**

**30 juin:** Fête de l'école, 20H, salle polyvalente Aranc.

**4 juillet ;** Conseil communautaire, 20H30, salle du conseil Hauteville.

**6 juillet :** Conseil municipal, 20H30, mairie